Le Bulletin

du Comité de Liaison des Retraitées et Retraités

MAI 2023

Comité de Liaison des Retraitées et Retraités - Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS
Tél. 01.89.16.48.49 - poste 211 clr@solidairesfinancespubliques.org

Impôts et dettes publiques

Pendant que nous sommes attelés au complètement de notre déclaration d'Impôt sur les revenus, formalité annuelle qui reste quand même un pensum en dépit des pseudo-simplifications mises en avant par le gouvernement, la dette publique a atteint désormais la somme de 3 000 Milliards d'Euros.

Budgétairement, le remboursement de la dette constitue le deuxième poste après celui de l'éducation nationale et nous y consacrons chaque année une cinquantaine de Milliards d'Euros qui vont, pour l'essentiel, alimenter les investisseurs institutionnels et notamment les fonds de pension anglo-saxons.

Force est de constater que tout le monde s'en moque !

La dette publique dans la hiérarchie des préoccupations des Français se situe dans les profondeurs du classement.

Il faut dire qu'en matière budgétaire il y a de sacrés prestidigitateurs aux commandes. « Ni vu ni connu je t'embrouille » semble être la devise de la corporation qui se transmet la recette de génération en génération.

Du coup lorsque l'on mesure le taux d'effort fiscal des uns et des autres, la ligne de partage est claire. Le taux d'effort fiscal est inversement proportionnel aux revenus dégagés.

Autrement dit, un particulier ou une entreprise de taille mondiale aura un taux d'effort fiscal proche de zéro tandis qu'une entreprise ou un particulier établi en France, non délocalisable et aux revenus parfaitement transparents, subira un taux d'imposition effectif supérieur au quart de ses revenus.

Autrement dit, les charges publiques reposent presque entièrement sur les entreprises et les particuliers de classe moyenne.

On ne financera pas les besoins de services publics et notamment la remise à niveau de notre système de santé sans remettre en cause la politique budgétaire du gouvernement.

Concrètement, Il va falloir sérieusement se pencher sur un principe révolutionnaire autant que constitutionnel qui énonce que chacun participe à la charge publique en fonction de ses capacités contributives.

Il y a du pain sur la planche.

Sommaire …

Impôts et dettes publiques
Pages 2 et 3
Vous souvenez-vous de Mai 68 ?
Page 4
Congrès national de la FGR
Qui représentera le CLR à ce 67ème congrès ?
Pages 5 et 6
Pour nos responsables, l'intelligence est ailleurs !
Page 7
Appel à cotisations 2023
Page 8
Assemblée générale du CLR
25 Mai 2023 !

Vous souvenez-vous de Mai 68 ?

« En ce temps-là j'avais vingt ans, sur la télé en noir et blanc, on découvrait le rock and roll.... » Ces quelques mots de la chanson de Pierre Bachelet vous rappelleront sûrement, pour bon nombre d'entre vous, les événements de 68 et votre jeunesse...toujours dans votre cœur. Mai 68 est d'abord un mouvement de révolte étudiante sans précédent, né du malaise latent au sein de l'université française, qui s'inscrit dans une crise internationale occidentale. La révolte étudiante débouche sur des grèves et une crise sociale généralisée, mettant en péril les sommets de l'État.

La révolte des étudiants

Les premiers incidents annonciateurs de la crise se produisent début 1968 à la faculté de Nanterre, ouverte en 1963 à côté du plus grand bidonville d'Europe. Ce campus s'avère propice à la fermentation politique et au développement de mouvements d'extrême gauche qui prônent la révolte contre l'institution universitaire considérée comme un des rouages de la société capitaliste. Ainsi naît le Mouvement du 22 mars, conduit par Daniel Cohn-Bendit. La multiplication des incidents à Nanterre conduit à la fermeture de l'université, le 2 mai.

Dès lors, l'agitation se transporte au centre de Paris. Tout bascule le 3 mai quand la police intervient brutalement pour disperser le meeting de protestation tenu par les étudiants dans la cour de la Sorbonne. La répression (500 arrestations) provoque immédiatement la solidarité du milieu estudiantin avec la minorité militante. La révolte étudiante commence dans les rues du Quartier latin. Barricades, pavés, cocktails Molotov, charges de CRS, matraques et gaz lacrymogènes.

Les affrontements s'amplifient de jour en jour, suivis en direct à la radio par la population. Le mouvement, animé par l'UNEF (syndicat étudiant dirigé par Jacques Sauvageot), s'étend aux lycées, où se forment les Comités d'action lycéens (CAL).

Le point culminant est atteint dans la nuit du 10 au 11 mai : étudiants et CRS s'affrontent en de véritables combats de rues (dont la rue Gay Lussac), faisant des centaines de blessés. Au lendemain de cette « nuit des barricades », le pays est stupéfait. L'agitation étudiante, jusque-là isolée, rencontre alors la sympathie de l'opinion publique : le 13 mai, à Paris et dans toute la France, les syndicats manifestent avec les étudiants pour protester contre les brutalités policières. La crise prend alors une nouvelle dimension, car le lendemain, de façon tout à fait inattendue et spontanée, une vague de grèves s'enclenche : à la révolte étudiante succède une véritable crise sociale

La grève générale

Las de grèves ponctuelles et de négociations infructueuses, les ouvriers décident de contrer plus durement l'intransigeance patronale. Au soir du 14 mai, ceux de Sud-Aviation, dans la banlieue de Nantes, occupent leur usine et séquestrent le directeur. Les 15 et 16, la grève gagne les usines Renault de Cléon et Sandouville (Seine-Maritime), Flins et Boulogne-Billancourt.

Progressivement, jusqu'au 22 mai, et sans mot d'ordre syndical national, le mouvement s'étend.

Le pays se retrouve paralysé par 7 millions de grévistes déclarés (sans compter les salariés en chômage technique, ou bloqués par le manque de transports).

Dans les usines, les bureaux, les services publics, les transports, tous cessent le travail. Il s'agit d'une situation inédite : en 1936, seul le secteur privé avait été touché avec 2 millions de grévistes. Nées spontanément, les grèves de Mai 68 ne sont encadrées qu'à posteriori par les syndicats, qui collent cependant autant que possible au mouvement, tentant de le traduire en revendications négociables.

Enfin conscient des enjeux, le pouvoir finit par réagir. Le 24 mai, lors d'une allocution télévisée, le Général De Gaulle annonce la tenue d'un référendum sur la « rénovation universitaire, sociale et économique », menaçant de se retirer en cas de victoire du « non ». Son annonce reste sans effet. Son Premier ministre, Georges Pompidou, joue alors la carte de la négociation sociale.

En pleine crise, les négociations de Grenelle (25 et 26 mai) mettent au jour les divergences au sein du mouvement de contestation : face au gauchisme des groupes étudiants (anarchistes, maoïstes, trotskistes), qui souhaitent un changement radical des structures, et aux revendications des grévistes, qui mettent surtout en cause les rapports de travail et les structures de pouvoir dans l'entreprise, le parti communiste (PCF) et la CGT insistent sur les revendications professionnelles et salariales.

Le 27 mai, les représentants du gouvernement (notamment J-Chirac, alors secrétaire d'État aux Affaires sociales, chargé de l'Emploi), des syndicats et du patronat signent les accords de Grenelle, qui portent essentiellement sur une augmentation de 10 % des salaires et une revalorisation de 35 % du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), privilégiant ainsi les revendications « quantitatives » classiques aux revendications « qualitatives ».

Mais ces accords, rejetés par certains éléments de la « base » qui veulent poursuivre la grève, ne suffisent pas à trouver une issue immédiate au conflit. Malgré Grenelle, la grève continue. Le pouvoir, à court de propositions, paraît vacant. Les événements de Mai 68 entrent dans leur troisième phase, la crise politique.

Un mouvement dépourvu d'unité

Ni le mouvement de contestation, ni les partis de gauche ne réussissent à proposer de solution crédible. D'un côté, les étudiants de l'UNEF, avec le syndicat CFDT et le parti socialiste unifié (PSU), organisent un meeting au stade Charléty le 27 mai. 30 000 personnes y assistent, en présence de Pierre Mendès France (qui cautionne le mouvement mais ne prend pas la parole). L'affirmation de la possibilité d'une solution révolutionnaire à la crise ne parvient pourtant pas à se concrétiser ; de plus, elle se heurte à la surenchère des groupuscules gauchistes, et surtout à l'hostilité déclarée du PCF, très méfiant devant un mouvement qu'il ne contrôle pas. Du côté des partis de gauche traditionnels, des solutions politiques classiques sont envisagées : gouvernement provisoire, élection présidentielle et législatives anticipées. Mais la concurrence entre François Mitterrand et Waldeck Rochet les empêche de s'entendre.

Au lendemain du meeting de Charléty, la cacophonie et l'impuissance sont patentes à gauche. François Mitterrand s'étant proclamé candidat à la présidence de la République, étudiants et grévistes crient à la « récupération ». Le terrain est libre pour une riposte du pouvoir, qui met à profit les divergences du mouvement et les inquiétudes de l'opinion.

Le Tournant du 30 Mai

Le 29 mai, le Président Charles De Gaulle disparaît de l'Élysée, créant un sentiment d'affolement dans la population. Le lendemain, dans une brève allocution radiodiffusée, le général annonce la dissolution de l'Assemblée et la tenue d'élections anticipées. La manifestation organisée le soir par les gaullistes sur les Champs-Élysées rassemble 500 000 personnes. Elle marque le retournement d'une opinion inquiète et lasse qui n'entrevoit d'autre débouché à la crise et à la paralysie économique que le retour à l'ordre.

La gauche est prise de court : si les gauchistes dénoncent ces « élections-piège à con », les partis traditionnels ne peuvent les refuser. La reprise du travail s'opère lentement. La lutte continue encore, mi-juin, dans certaines usines Renault. Bien des grévistes se sentent floués mais ils sont isolés. De fait, le scrutin des 23 et 30 juin donne une majorité écrasante à la droite gouvernante. En faisant jouer un réflexe de peur du désordre, peur d'un hypothétique « complot » communiste, les gaullistes sont parvenus à essouffler le vent de la contestation.

Congrès national de la FGR du 4 au 6 avril

Solidaires FiP à ce 67ème Congrès

Créée le 20 juin 1936 pour défendre les intérêts des retraités, la FGR-FP regroupe principalement des syndicats de tous les métiers de l'éducation nationale - enseignants et administratifs - ainsi que des syndicats d'autres ministères - agriculture, intérieur, finances (dont Solidaires Finances Publiques) et des adhérents directs rattachés aux structures locales.

La FGR-FP tient un congrès tous les 3 ans, dont celui du 4 au 6 avril 2023 à Dax. Entre deux congrès, la Commission Exécutive Nationale (CEN) se réunit 4 fois par an. Cette CEN est composée de 16 délégués nationaux élus par le congrès, dont les sièges sont répartis entre les plus importants syndicats (3 pour Solidaires Finances Publiques), et de 22 conseillers régionaux élus dans les régions. Quatre groupes de travail assurent le suivi des motions revendicatives examinées dans les commissions et votées au congrès. Des commissions régionales et départementales se réunissent 3 à 4 fois par an.

La FGR-FP dispose, au niveau national, d'un représentant au HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age) et au niveau départemental, de délégués siégeant dans les CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), issus de la fusion entre les CODERPA et les CDCPH.

Délégués nationaux de Solidaires Finances Publiques candidats à l'élection pour la CEN de la FGR-FP : Marie-Françoise Grialou et Claudine Hecker, Jacques Selves et Michel Morin, Marc Veyrat et Jean-Louis Marchand

Délégués de Solidaires Finances Publiques au Congrès, désignés par le CLR : Raymonde Cléran et Gilles Verdier

Denis Turbet-Delof a représenté l'UNIRS au Congrès de Dax.

Tous les délégués ont participé aux Commissions de la FGR-FP dont Raymonde Cléran à la « Commission Protection sociale », Marc Veyrat et Jacques Selves à la « Commission Fiscalité », Marie-Françoise Grialou à la « Commission Fonction publique » et Gilles Verdier à la « Commission Place du retraité », ainsi que les membres du bureau du CLR présents au Congrès, Odette Amanton et Claudine Hecker.

Les projets de motions au Congrès de la FGR-FP ont été communiqués au CLR, étudiés par les membres du bureau, ainsi qu'au sein des sections départementales de la FGR-FP avec les représentants du bureau du CLR présents au Congrès. Des amendements ont été proposés par Solidaires FiP (CLR).

Certaines modifications statutaires ont recueilli l'accord du bureau du CLR :

- seuil nécessaire pour avoir un délégué retraité par syndicat abaissé de 2000 à 1400 adhérents (art. 8),

- nombre de délégués au Congrès par syndicat porté de 4 à 5 si le nombre d'adhérents est compris entre 1501 et 2000 (art. 15-c).

Des modifications du Règlement Intérieur (article 9) prévoient le remplacement, en cas d'empêchement exceptionnel :

- du délégué régional : « le (la) délégué(e) régional(e) propose au BN un(e) remplaçant(e) pour la CEN qui suit immédiatement … [qui] bénéficiera d'un statut d'invité sans droit de vote »

- du délégué national élu au Congrès avec son suppléant : « le (la) suppléante peut le (la) remplacer pour la CEN qui suit immédiatement, sans droit de vote »

Si ces propositions constituent une avancée significative pour le bon fonctionnement de la CEN, le suppléant - élu « s'agissant du délégué national » - ne bénéficie pas du droit de vote à la CEN !

Le bureau du CLR a approuvé la demande exprimée par les délégués de Solidaires Finances Publiques afin que les suppléants amenés à siéger à la CEN bénéficient du droit de vote.

L'article 23 du Règlement Intérieur prévoit la modification de l'intitulé du bulletin de la FGR-FP en « Courrier des retraitées et des retraités ».

Pour nos responsables, l'intelligence est ailleurs !

Vous avez sans doute lu les articles sur « l'intelligence artificielle », l'IA, parus dans les Unité n° 1161 du 20 février 2023 et n° 1162 du 28 mars 2023.

Il semble que pour les responsables de la DG, « l'IA » serait la réponse à tous les maux, la solution qui ferait passer la DGFiP dans la modernité !

D'accord ou pas d'accord ?

Selon Maurice Nivat, la personne qui a introduit l'informatique à l'université dans les années 80, le terme « intelligence artificielle » est malheureux, car l'intelligence que l'on peut mettre dans la machine n'a rien d'artificiel,

C'est l'intelligence de l'homme qui écrit le programme en fonction duquel la machine prendra, au vu de la situation dans laquelle elle se trouve et de son environnement, la décision prévue.

Au passage, cet universitaire règle ses compte aux délires de la machine qui prend le pouvoir en quelques formules bien senties : au bout du compte, rien n'est créé, « il ne s'agit que d'un ensemble de règles fini qui ne sont qu'une suite de 0 et de 1 ».

Aujourd'hui, le Smartphone, la prothèse auditive et bien sûr les systèmes de lutte contre la fraude sont tous dotés d'intelligence artificielle, l'IA pour faire court.

Ce petit sigle de deux lettres permet de vendre plus cher des produits plus ou moins sophistiqués mais aussi de déresponsabiliser non seulement les responsables mais aussi les salariés.
Pourquoi se casser la tête puisque la machine est bien plus intelligente que cette bande de fonctionnaires conceptuellement trop nombreux, encalminés dans leurs vieilles habitudes et rétifs aux changements.

Trop nombreux à la DGFiP, l'IA justifie 1 415 suppressions d'ETP, les agents étant sous estimés et incapables de concevoir de tels logiciels. Tout comme les enseignants sont jugés ignorants en matière de formation, ou les cadres hospitaliers considérés comme médiocres en matière de vaccination.

Le ministère aura sans nul doute recours à ces fameux cabinets de conseils dont on dit, (mauvaise langue), qu'ils auraient, comment dire, aidé certains candidats lors de campagnes électorales.

Allons, soyons plus rationnels et moins polémiques !

En 2015, la Cour des comptes a rendu un rapport relatif au recours par l'État aux conseils extérieurs.

A cette occasion la juridiction financière avait formulé plusieurs recommandations dont les trois suivantes :

- créer des outils de recensement des expertises disponibles au sein de l'État et mettre en réseau les services de conseils internes et les corps d'inspection et de contrôle ;

- développer l'intervention d'équipes mixtes de conseil, constituées des corps d'inspection ou des équipes internes d'experts et de consultants ;

- utiliser davantage les possibilités, prévues par le code des marchés publics, de dialogue avec les candidats dans la phase de passation du marché afin de s'assurer de l'adéquation des offres aux besoins.

Apparemment, les mesures correctrices sur le sujet n'ont pas été suivies d'effets, puisque, rebelote en 2018, les missions de cabinets de conseils dans le domaine de la Santé ont été épinglées.

Et ce n'est sans doute pas fini.

Fin 2022, les sages de la rue Cambon s'engageaient à y revenir à nouveau. Ils préparent un rapport sur le sujet dont la parution est prévue au premier semestre 2023.

Récemment, la presse rapportait que le « Fisc » a fait appel à Google pour les prestations de développement du modèle d'intelligence artificielle du nouvel outil destiné à aider les géomètres dans la détection des éléments à enjeux fiscaux nécessitant des déplacements sur le terrain.

L'outil se base sur les images satellitaires et met en relation les détections réalisées et les déclarations des contribuables.
Google fournit également l'infrastructure, l'hébergement du logiciel et la sous-traitance à Madagascar.

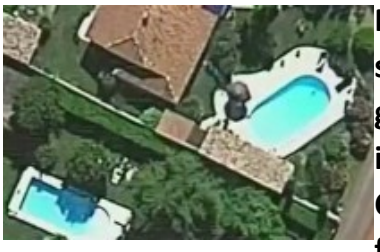

Mais non, les agents de la DGFiP en activité, et même les retraités, ne sont pas aussi «nazes » que les têtes pensantes de la direction générale le pensent. Il y a plus de trente ans, les services informatiques du SDNC (Service de la Documentation Nationale du Cadastre) avaient développé des outils informatiques à partir des fichiers de photogrammétrie aérienne pour détecter les piscines en partant d'un principe simple « du bleu dans nos vertes campagnes ... ce n'est pas normal » !

Nos camarades, sans doute retraités aujourd'hui, ont fait du « risk management » sans le savoir.

A l'époque on disait « tiens, c'est pas con ! » ... mais c'est moins chic que de l'IA développée par Google … qui ne paie guère d'impôts en France.

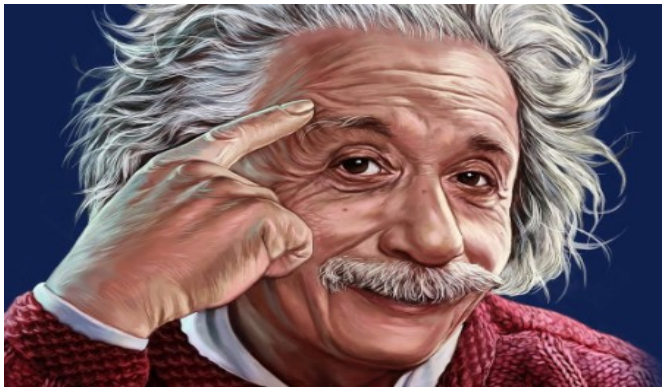

Mauvais esprit ? Non ras le bol de la défiance !

APPEL - COTISATIONS CLR 2023

Pension mensuelle nette perçue en janvier 2023 avant déduction du PAS	Montant de la cotisation en euros
Jusqu'à 1 144 €	20
de 1 145 € à 1 300 €	25
de 1 301 € à 1 456 €	28
de 1 457 € à 1612 €	40
de 1 613 € à 1 820 €	46
de 1 821 € à 2 184 €	52
de 2 185 € à 2 600 €	66
de 2 601 € à 2 912 €	79
de 2 913 € à 3 432 €	97
de 3 433 € à 3 952 €	113
de 3 953 € à 4 472 €	130
A partir de 4 473 €	138

Suite à la décision du Congrès 2022, la SEA n'existe plus. Il n'y a donc plus de cotisation à verser à ce titre.

RAPPEL :

votre cotisation syndicale vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 66 %. Ainsi, si vous êtes adhérent-es ou futur-es adhérent-es, non imposables à l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'un remboursement égal à 66 % de la cotisation payée.

Depuis janvier 2023, il vous est possible de télécharger « votre attestation fiscale 2022 » via le site de Solidaires FiP.

Connectez-vous au site : solidairesfinancespubliques.org.

Puis entrez votre identifiant sous la forme prénom.nom-s (-tiret du 6) puis votre mot de passe qui peut être votre numéro d'adhérent.e … il vous suffira de cliquer sur « mon espace ». A gauche du nouvel écran apparaîtra « Mes attestations fiscales ».

ENVOI DE LA COTISATION

==> par chèque

CHEQUE A ETABLIR A L'ORDRE DE :

Solidaires Finances Publiques – CLR

A envoyer à : Solidaires FiP - CLR

Boite 24 - 80 rue de Montreuil - *75011 - PARIS*

Le montant doit être arrondi à l'unité, sans inscrire de centime. Pour diverses raisons, certaines publications du CLR ne peuvent être transmises par voie postale … mais uniquement par courriel... privant, de ce fait, les adhérent.es ne nous ayant pas communiqué leur adresse de messagerie internet. Il est donc primordial de nous la communiquer. Merci !

==> par virement bancaire sur le compte Solidaires FIP - CLR

Le paiement des cotisations par virement bancaire, est à effectuer sur l'IBAN :

IBAN - Numéro de compte bancaire international

FR76 | 4255 | 9100 | 0008 | 0194 | 6024 | 691

N'oubliez pas de préciser sur le libellé de votre opération de virement : - votre identité complète, votre section de rattachement … en précisant surtout les nom et prénom de l'adhérent s'ils sont différents de ceux du titulaire du compte bancaire, afin d'éviter toute confusion lors de l'enregistrement de votre règlement,

- ainsi que "Cotisation CLR 2023. En cas de règlement effectué au nom de deux adhérent.es, merci d'indiquer les deux identités avec les montants respectifs. Merci d'avance.

==> par cotisation CB en ligne

Nouveau moyen de paiement pour les retraités et les actifs mis en place par la trésorerie nationale :

voir sur le site de Solidaires FiP – rubrique : le syndicat – adhérer – cotisation en ligne.

TRES IMPORTANT –- Merci de nous fournir toutes vos coordonnées

N° de téléphone : ……

NOM :…… Prénom : ……

Adresse du domicile : ……

……

Adresse de messagerie internet : ……

Désirez-vous toujours recevoir notre bulletin « papier » ou préférez-vous le consulter en « dématérialisé » via le site du CLR ? Papier : Oui Non

Dématérialisé via le site du CLR : oui Non

Assemblée générale du CLR – 25 Mai 2023 – 9 heures
80 rue de Montreuil – 75011 – PARIS
Métro Nation

Sous la présidence de
Véronique NARDONE

ORDRE DU JOUR

1 – Rapport de Trésorerie
2 – Rapport d'activité et d'orientation du CLR (dont le débat et vote sur le vœu du CLR rejeté par le CS et le Congrès de Biarritz en 2022).
3 – Retour sur le Congrès de la FGR/FP d'Avril 2023.
4 - Intervention de notre Secrétaire Générale Anne GUYOT-WELKE
5 – Questions diverses.
6 - Élection du bureau du CLR.

Les camarades qui ne peuvent se déplacer et qui souhaitent poser des questions sur un sujet particulier peuvent envoyer leurs questions au CLR.
Il est possible à toutes et tous les camarades retraité.es de s'investir dans le fonctionnement du CLR en tant que correspondant.es dans les sections locales. Les volontaires seront les bienvenu.es.

COUPON A RENVOYER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AU

CLR – Solidaires Finances Publiques – 80 rue de Montreuil – 75 011 PARIS

Nom : ……. …….. Prénom : …….

Demeurant : …….

Rattaché.e à la section de Solidaires Finances Publiques du département : ……

☐ **Assistera à l'Assemblée générale du jeudi 25 mai 2023**

☐ **Prendra part au repas (une participation de 24 € est à verser par chèque à l'ordre du CLR). Joindre votre chèque au présent coupon. ….**

Date limite d'inscription « au repas » de l'Assemblée générale du CLR : « 5 Mai 2023 »

Le repas sera pris au Bureau National, dans la salle « des Copains d'abord » !